

# Association des Copropriétaires de la RESIDENCE «BRITANNIQUE»

Sise rue de Hal 106 -112 et rue des Huileries 38-44 à 1190 BRUXELLES — BCE 0824.227.905

## PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE du jeudi 15 octobre 2015 à 19h00

Les copropriétaires de l'ACP Résidence « BRITANNIQUE » se sont réunis en Assemblée Générale annuelle.

Lieu : café « Clé de Sol », Place Saint Denis à 1190 FOREST.

### 1. Présence et droits de vote

Il a tout d'abord été procédé à la vérification de la validité de la tenue de l'Assemblée Générale.

15 copropriétaires sur 20 sont présents ou représentés, totalisant ensemble 8.534,50 /10.000 des quotités.

Le double quorum requis par la loi étant atteint, l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

### 2. Election d'un(e) Président(e) de séance - (quorum requis: majorité absolue)

Monsieur SANCTORUM est élu, à l'unanimité des voix, comme Président de séance de cette Assemblée Générale.

### 3. Désignation d'un secrétaire de séance - (quorum requis: majorité absolue)

Le syndic est désigné, à l'unanimité des voix, comme secrétaire de séance de cette Assemblée Générale.

### 4. Désignation → commissaire(s) aux comptes - (quorum requis: majorité absolue)

Messieurs SANCTORUM et ANTIGHEHCHI sont élus, à l'unanimité des voix, comme vérificateurs aux comptes.

**5. Création - (quorum requis: ¾ des voix) et élection des membres du Conseil de Copropriété - (quorum requis: majorité absolue)**

Les copropriétaires suivants sont élus, à l'unanimité des voix, en qualité de membres du Conseil de Copropriété:

- Madame CARAMIA
- Madame VANHORENBEKE
- Monsieur ROBER
- Monsieur SADDOUKI
- Monsieur SANCTORUM
- Monsieur ANTIGHEHCHI

**6. Approbation des comptes arrêtés au 31/03/2015 - (quorum requis: majorité absolue)**

Monsieur SANCTORUM, qui a procédé à la vérification des comptes, confirme qu'il n'y a pas d'anomalies constatées.

De ce fait, les comptes arrêtés au 31/03/2015 sont approuvés à l'unanimité des voix.

**7. Décharge à donner au Conseil de Copropriété et au syndic pour la gestion et comptes arrêtés au 31/03/2015 - (quorum requis majorité absolue)**

L'Assemblée Générale donne décharge, à l'unanimité des voix, au syndic, Commissaire aux comptes et au Conseil de Copropriété pour la gestion et les comptes arrêtés au 31.03.2015.

**8. Dossier du Bassin d'orage – intervention du fonds de réserve (voir point 6 du PV de l'AG du 10 octobre 2014) – (quorum majorité absolue)**

L'Assemblée Générale décide à ne pas distribuer le fonds de réserve « Bassin d'orage » - montant de 20 788,88 € au 30/06/2015.

**9. Fonds de Roulement - (quorum requis: majorité absolue)**

Ce Fonds est suffisant pour payer les factures courantes.

Le syndic demande que chaque copropriétaire - sans exception - paie ses charges.

**10. Fonds de Réserve - (quorum requis: majorité absolue)**

L'Assemblée Générale décide (concerne 2015/2016) de ne pas faire un appel de fonds.

## 11. Budget 2015-2016 - (quorum requis: majorité absolue)

Le syndic donne un bref résumé des contrats (fournisseurs) en cours.

## 12. Election du syndic (quorum requis: majorité absolue)

L'Assemblée Générale redésigne, à l'unanimité des votes, pour un délai d'un an, la *SPRL* LOGIS-GEST, représentée par son gérant M. Marc VAN NULAND, agent immobilier, comme syndic de l'immeuble.

## 13. Divers

- Le syndic confirme qu'une assurance *Protection Juridique* a été souscrite auprès de l'assureur EUROMEX (par intermédiaire du courtier d'assurance DECAT)
- Travail de jointage : Monsieur LINO MARTINS-SOUSSA demande avoir accès à TOUS les appartements (sans exception) afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires de jointage. Sa demande est entièrement appuyée par l'Assemblée Générale qui estime que ces travaux doivent avoir lieu afin de garantir le maintien du patrimoine.  
Ces travaux devront être achevés au plus tard le 31.12.2015.
- On demandera au jardinier le réensemencement de la pelouse devant le n° 38 rue des Huileries → travaux à effectuer au cours de mois de mars 2016

Date Assemblée Générale annuelle 2016 : jeudi 13 octobre 2016 à 19h00

M. VAN NULAND,  
Syndic

Tous les points étant épuisés, l'Assemblée est levée à 21 h 00.

Signatures des copropriétaires encore présents à la fin de l'assemblée :

Mahlaw

[Signature]

Janhorenbac

[Signature]

Dominique  
Dourne

Stofforens

[Signature]

Pits

Im

[Signature]

[Signature]